

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 01.08.90.

③0 Priorité : 08.09.89 US 404937.

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 15.03.91 Bulletin 91/11.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Le rapport de recherche n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : MARIOL John V. — US.

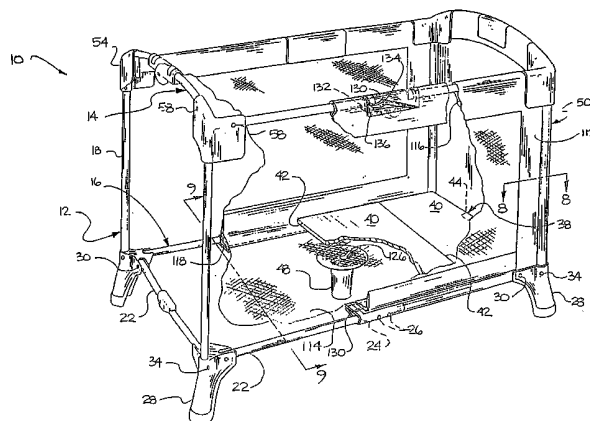
⑦2 Inventeur(s) : MARIOL John V.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire : Cabinet Beau de Loménie.

⑤4 Parc pliant pour enfants.

⑤7 L'invention concerne un parc dans lequel un cadre supérieur (14) et un cadre inférieur (16) sont formés chacun par quatre tiges qui peuvent être repliées autour d'une articulation. Un ensemble d'étoffe (50) forme quatre côtés et un fond. Un entonnoir (48) est cousu au centre du fond afin qu'il supporte celui-ci sur le sol. Un fond amovible (40) est appuyé sur le cadre inférieur.



La présente invention concerne un parc pliant pour enfants, et plus précisément un parc pliant ayant des supports rectangulaires supérieur et inférieur, des pieds verticaux de coin, et un fond ou des parois d'étoffe qui sont bien supportés.

On a conçu, mis au point et commercialisé pendant de nombreuses années des parcs pour enfants, appelés aussi parcs de jeux, d'une grande diversité. Ces parcs sont souvent pliants, car ils sont démontables. Ces parcs pliants ont divers types d'ensembles formant des cadres avec divers types de mécanismes de blocage et de pliage comprenant divers types de fonds et de panneaux latéraux.

Différents types de parcs pliants sont décrits dans la littérature des brevets. On peut par exemple considérer le brevet des Etats-Unis d'Amérique n° 4 811 437. Dans ce document, un cadre rectangulaire supérieure coopère avec des rails verticaux de coin et un support inférieur réalisé sous forme d'un croisillon de rails qui peut être placé dans un plan horizontal. Le support inférieur a un moyeu central destiné à supporter les rails inférieurs vers le haut et les rails du support supérieur se plient vers le bas afin que le parc soit rangé. En outre, un ensemble formé d'étoffe est incorporé et comporte quatre panneaux latéraux verticaux et un panneau horizontal inférieur de fond. Le panneau inférieur peut cependant flotter librement et il n'est maintenu en position que par les panneaux verticaux et un fond rigide amovible.

En outre, les brevets des Etats-Unis d'Amérique n° 2 486 054 et 2 698 443 décrivent des berceaux pliants ayant des supports rectangulaires supérieur et inférieur. Ces deux brevets décrivent la présence de panneaux latéraux indépendants et d'un panneau horizontal inférieur de fond qui est séparé. Dans tous les cas cependant, les articulations du cadre sont exposées et constituent un danger pour un enfant placé dans le berceau ou pour un parent qui lève ou abaisse le berceau. En outre, le remplacement des panneaux d'étoffe détériorés est extrêmement difficile.

Bien que la technique antérieure de façon générale et les brevets précités en particulier décrivent diverses caractéristiques de parcs et berceaux pliants, aucun ne décrit une structure telle que le parc puisse être facilement monté et démonté par un opérateur. En outre, aucun ne décrit des panneaux latéraux et de fond qui sont tous fixés périphériquement à un ensemble formant un cadre permettant une utilisation très sûre, efficace, commode et rentable.

L'invention concerne donc un parc destiné à être occupé en toute sécurité par un enfant, le parc comprenant en combinaison un support supérieur pratiquement rectangulaire, formé par quatre paires de tiges couplées chacune en son centre par une articulation, un support inférieur pratiquement rectangulaire formé par quatre paires de tiges couplées chacune par une articulation en son centre, quatre rails verticaux reliant les coins des supports supérieur et inférieur afin que ces supports soient maintenus avec une configuration en forme de caisson, les tiges des supports supérieur et inférieur étant couplées sous forme articulée aux rails verticaux afin que les tiges du support supérieur et du support inférieur puissent pivoter entre des orientations horizontales dans lesquelles le parc est à l'état déplié et peut être utilisé et des orientations verticales lorsque le parc est plié pour être rangé, un ensemble formé d'étoffe et réalisé en une seule pièce, comprenant quatre panneaux placés verticalement et couplés chacun entre deux tiges du support supérieur et du support inférieur et des tubes verticaux adjacents, l'ensemble d'étoffe comprenant aussi un panneau horizontal inférieur cousu sur les panneaux placés verticalement et couplé entre les tiges du support rectangulaire inférieur, le bord inférieur de chacun des panneaux verticaux étant dirigé vers le bas et étant replié vers l'intérieur et cousu sur le panneau horizontal inférieur, un entonnoir de support dépassant vers le bas du point médian du panneau horizontal d'étoffe, l'entonnoir étant fixé, par son extrémité supérieure, à la face inférieure du panneau horizontal d'étoffe, son extrémité

inférieure étant au contact du sol afin qu'il supporte la partie centrale du parc, et un fond amovible qui peut être disposé périphériquement sur le support inférieur afin qu'il supporte un enfant lorsque le parc est déplié de
5 fonctionnement.

L'invention concerne ainsi un parc perfectionné dont le cadre est formé de parties supérieure et inférieure horizontales et de pieds verticaux qui supportent bien un fond et des parois d'étoffe.

10 L'invention concerne aussi le support d'un fond horizontal d'étoffe et de parois verticales d'étoffe avec une forme de caisson par plusieurs tronçons de cadre pratiquement rectangulaire.

L'invention concerne aussi une disposition dans
15 laquelle toutes les articulations d'un parc sont entourées par les panneaux d'étoffe.

Enfin, l'invention permet une fabrication et une utilisation sûre, efficace, commode et rentable de parcs pliants.

20 Plus précisément, l'invention concerne un parc pliant qui peut être occupé en toute sécurité par un enfant, le parc comprenant en combinaison un support supérieur pratiquement rectangulaire formé par quatre paires de tiges qui sont couplées en leur centre par une articula-
25 tion, un support inférieur pratiquement rectangulaire formé par quatre paires de tiges couplées au centre par une articulation, quatre rails verticaux reliant les coins des supports supérieur et inférieur afin que ces supports soient maintenus avec une configuration de caisson, les
30 tiges des supports supérieur et inférieur étant articulées sur les rails verticaux afin que les tiges du support supérieur et du support inférieur puissent pivoter entre des orientations horizontales, lorsque le parc est à l'état déplié permettant son utilisation, et des orientations
35 verticales, lorsque le parc est plié pour être rangé, et un ensemble d'étoffe en une seule pièce comprenant quatre panneaux disposés verticalement et couplés chacun entre

deux tiges du support supérieur et du support inférieur et des tubes verticaux adjacents, l'ensemble d'étoffe comportant aussi un panneau horizontal inférieur cousu sur le panneau placé verticalement et couplé entre les tiges du support rectangulaire inférieur.

L'invention concerne aussi un parc perfectionné pour enfants qui comporte en outre un entonnoir de support dépassant sous le point médian du panneau horizontal d'étoffe, l'entonnoir étant fixé, par son extrémité supérieure, à la face inférieure du panneau d'étoffe horizontal, son extrémité inférieure étant au contact du sol afin que la partie centrale du parc soit supportée. Le parc comporte en outre un fond amovible qui peut être disposé périphériquement sur le support inférieur et qui est destiné à supporter un enfant lorsque le parc est déplié en position de fonctionnement. Chaque panneau vertical comporte un ourlet à son bord supérieur, pour le passage de rails adjacents du support horizontal supérieur. Le panneau horizontal inférieur de support a un ourlet périphérique destiné au passage des rails du support horizontal inférieur. Chaque région verticale de raccordement des panneaux verticaux adjacents comprend un ourlet destiné au passage du rail vertical adjacent. Les bords inférieurs des panneaux verticaux sont dirigés vers le bas et sont repliés vers l'intérieur et cousus à la face supérieure du panneau horizontal inférieur de support. Le parc comporte en outre des volets séparables des ourlets des supports horizontaux supérieur et inférieur afin qu'ils donnent accès aux articulations.

L'invention concerne aussi un parc pliant qui peut être occupé sans danger par un enfant, le parc comprenant en combinaison un support pratiquement rectangulaire formé par quatre paires de tiges couplées au centre, et par une articulation, un support inférieur pratiquement rectangulaire formé par quatre paires de tiges couplées au centre par une articulation, quatre rails verticaux reliant les coins des supports supérieur et inférieur afin que ces

supports soient maintenus avec une configuration de caisson, les tubes des supports supérieur et inférieur étant articulés sur les rails verticaux afin que les tiges du support supérieur et du support inférieur puissent pivoter
5 entre des orientations horizontales, lorsque le parc est à l'état déplié d'utilisation, et des orientations verticales, lorsque le parc est à l'état plié pour être rangé, un ensemble d'étoffe en une seule pièce comprenant quatre panneaux verticaux, couplés chacun entre deux tiges du support inférieur et du support inférieur et des tubes
10 verticaux adjacents, l'ensemble d'étoffe comportant aussi un panneau horizontal inférieur cousu sur les panneaux verticaux et couplé entre les tiges du support rectangulaire inférieur, le bord inférieur de chaque panneau placé
15 verticalement dépassant vers le bas et étant replié vers l'intérieur et cousu sur le panneau inférieur horizontal, un entonnoir de support dépassant sous le point médian du panneau horizontal d'étoffe, l'entonnoir étant fixé, par son extrémité supérieure, à la face inférieure du panneau
20 horizontal d'étoffe alors que son extrémité inférieure est au contact du sol de manière que la partie centrale du parc soit supportée, et un fond amovible qui peut être placé périphériquement sur le support inférieur afin qu'un ensemble puisse être supporté lorsque le parc est déplié en
25 position de fonctionnement.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention seront mieux compris à la lecture de la description qui va suivre d'exemples de réalisation, faite en référence aux dessins annexés sur lesquels :

30 la figure 1 représente en perspective un parc pliant réalisé par mise en oeuvre de l'invention ;

les figures 2A, 2B et 2C sont des perspectives représentant une articulation du parc de la figure 1 et indiquant son déplacement entre ses diverses positions ;

35 la figure 3 est une coupe de l'articulation des figures 1 et 2 suivant la ligne 3-3 de la figure 2 ;

les figures 4, 5 et 6 sont respectivement une vue en

élévation, une vue en plan et une vue de bout d'une moitié d'articulation des figures 1, 2 et 3 ;

la figure 7 est une vue en élévation d'une bague d'encliquetage des figures 1, 2 et 3 ; et

5 les figures 8 et 9 sont des coupes de parties des rails et de l'ensemble des panneaux de l'étoffe, suivant les lignes 8-8 et 9-9 de la figure 1.

Les références numériques identiques désignent des éléments analogues sur les diverses figures.

10 On se réfère à la figure 1 qui est une perspective d'un parc 10 pour enfants réalisé selon l'invention. L'ensemble 12 formant cadre comprend un support horizontal supérieur 14, un support horizontal inférieur 16 et des rails verticaux 18 de support, qui sont tous articulés les
15 uns sur les autres.

Le support horizontal inférieur 16 est de préférence réalisé avec une configuration rectangulaire de façon générale lorsqu'il est monté comme indiqué sur la figure 1. Le support horizontal inférieur a quatre côtés mais il est
20 formé par huit rails 22 ayant des articulations centrales 24 reliant les paires de rails au centre de chaque côté. Chaque articulation 24 couple sous forme articulée les paires de rails de part et d'autre autour d'axes 26. La surface supérieure de chaque articulation 24 coopère avec
25 les rails adjacents afin que ceux-ci ne tombent pas au-dessous du plan horizontal correspondant lorsqu'ils sont mis en position de fonctionnement et d'utilisation. Les extrémités des rails 22 opposées aux articulations centrales 24 sont couplées à des supports 28 formant des pieds
30 par des axes 30, afin qu'ils puissent pivoter entre des positions pliée et de fonctionnement. Les articulations sont réalisées afin qu'elles permettent un déplacement vers le haut autour des axes 26 lors du pliage si bien que les rails peuvent être placés verticalement et parallèlement
35 les uns aux autres et, lorsqu'ils sont dans la position de fonctionnement, les rails de chaque paire sont alignés horizontalement.

Chaque support 28 de pied est fixé par un rivet 34 à la région inférieure d'un rail vertical 18 de support. La fixation se trouve à une hauteur telle que les parties les plus basses des rails verticaux 18 de support, les supports
5 28 de pieds, constituent des pieds qui écartent le fond 138 de parc à la distance convenable au-dessus du sol, donnant une commodité maximale.

Un fond amovible 38 de parc est monté sur les rails 22 du support horizontal inférieur 16. Le fond 38 est formé
10 de quatre tronçons rectangulaires 40 recouverts d'étoffe et ayant des lignes de couture au raccord 42 de pivotement des quatre tronçons. Un organe 44 de fixation du type à poils est placé aux extrémités libres des tronçons de fond afin que le fond 38 puisse être plié à une configuration rectan-
15 gulaire en coupe et fixé dans une position assurant la retenue du parc plié en position commode de rangement et de déplacement. Une poignée 46 est aussi incorporée.

Lorsque le fond est placé à plat sur les rails 22 du support inférieur 16, ses bords périphériques sont en appui
20 sur les rails 22 et sont bien supportés périphériquement sur les rails et la partie de l'ensemble d'étoffe placée au-dessous.

Un entonnoir 48 est cousu au centre de la partie inférieure horizontale de fond de l'ensemble d'étoffe 50
25 afin que l'étoffe et le fond 38 placé au-dessus soient supportés. De même, les côtés du cadre du parc, entre les supports horizontaux supérieur et inférieur 14 et 16, ainsi que le fond du cadre, à la périphérie du support horizontal inférieur, sont couverts d'un ensemble 50 d'étoffe assurant
30 la sécurité de l'enfant placé dans le parc 10. Cet ensemble 50 d'étoffe est décrit plus en détail dans la suite.

Les rails verticaux 18 de support dépassent vers le haut sur une certaine distance et aboutissent à des supports de coin 52 formant des épaulements. Un accouplement à
35 friction assure le raccordement d'une ouverture verticale des supports et des parties supérieures des rails verticaux 18. Les bords supérieurs des rails verticaux 18 et des

supports 52 sont à une hauteur qui correspond à la hauteur prévue des rails du support horizontal supérieur 14 afin que l'enfant soit retenu sans danger dans le parc 10. Les supports 52 sont moulés avec les ouvertures latérales dont la dimension et la configuration permettent le logement des extrémités adjacentes des rails 54 du support horizontal supérieur 14. La fixation entre ces rails 54 et les supports 52 est assurée par des tiges 58 de pivotement qui permettent un déplacement des rails de leur position horizontale montée à leur position verticale pliée vers le bas.

Le support supérieur 14 a de préférence une configuration générale rectangulaire lorsqu'il est monté comme indiqué sur la figure 1, avec quatre côtés, mais il est formé de huit rails 54 ayant les articulations 60 placées au centre et reliant les rails de chaque côté. Les côtés sont pratiquement rectilignes, les extrémités de tête et de pied étant de préférence bombées vers le haut. Les articulations 60 qui peuvent coopérer avec le support supérieur horizontal 14 et les axes 58 de pivotement constituent des éléments de blocage pour le pliage, le dépliage et le blocage du parc entre une position pliée et une position ouverte de fonctionnement. Toutes les articulations 60 ont la même construction, avec un trou central 62 permettant le logement d'une extrémité de rail à un emplacement central, afin que le support horizontal supérieur ait une forme rectangulaire après montage. Les axes des trous sont les axes des articulations. La construction des articulations permet aussi aux rails et aux articulations de dépasser vers le bas verticalement après pliage, comme l'indique la comparaison des figures 2A, 2B et 2C.

On décrit maintenant les détails de la structure de chaque articulation 60 en référence aux figures 3 à 6. Le mode de fonctionnement est illustré par les figures 2A, 2B et 2C. Chaque articulation comprend deux éléments principaux ou moitiés 64 d'articulation. Les deux moitiés ont la même construction, avec un trou axial 62 permettant le coulissement de l'extrémité d'un rail. Chaque moitié

d'articulation comporte aussi une forme circonférentielle
66 formée sur 180° environ autour de sa périphérie. La
fente est destinée à être tournée vers le haut, comme indi-
qué sur la figure 2A lorsque le parc est monté et a dé-
5 passer vers le bas, comme indiqué sur la figure 2C lorsque
le parc est plié. Une bague d'encliquetage 68 est fixée par
un rivet 70 à chaque rail et dépasse radialement à l'exté-
rieur de l'extrémité de rail, par la fente 66 afin que les
éléments de l'articulation puissent tourner de 180° et
10 facilitent le blocage et le déblocage de l'articulation et
le montage et le pliage du parc. Des dents d'encliquetage
72 et 74 maintiennent en général les articulations 60 avec
l'orientation convenable, mais la rotation des articula-
tions par un opérateur provoque un déplacement des dents 72
15 d'encliquetage de l'articulation 60 par rapport aux dents
74 de la bague 68, avec déplacement des articulations entre
leurs différentes positions en rotation. L'élasticité des
dents d'encliquetage et des moitiés d'articulation permet
un mouvement de rotation des articulations autour de leur
20 axe.

Les moitiés d'articulation ont des parties circu-
laires décalées 76 qui sont raccordées au centre par un axe
78 de pivotement passant à travers les moitiés d'arti-
culation. Les tiges 80 sont disposées dans les moitiés 64
25 afin qu'elles donnent une bonne résistance mécanique, et
elles comportent une surface 82 d'appui des extrémités des
rails 54.

Les saillies décalées 88 et 90 de forme courbe sont
placées sur les surfaces 94 en regard des moitiés 64 et des
30 bagues d'encliquetage 68 et ont des surfaces décalées de
butée et de coopération 92, 94, 96 et 98 qui limitent la
rotation des articulations 60 et des rails 54 mutuellement.
Les surfaces de butée 92 et 96 sont en contact mutuel
lorsque les segments décalés sont en position bloquée vers
35 le bas comme indiqué sur la figure 2A et les surfaces 94 et
98 de butée sont en contact mutuel lorsque les segments
décalés sont dans la position débloquée tournée vers le

haut comme indiqué sur la figure 2C. Les saillies 88 et 90 de butée sont disposées chacune circonférentiellement sur 90°. En conséquence, une rotation totale des articulations 60 d'une position à l'autre provoque une rotation des articulations de 180°.

Des saillies décalées 102 ayant des surfaces complémentaires de butée 104 sont placées sur les surfaces 84 de coopération des moitiés 64 d'articulation, dans chaque moitié d'articulation associée. Dans l'orientation de la figure 1, les surfaces opposées de butée 104 empêchent une rotation supplémentaire des moitiés d'articulation et assurent ainsi le maintien fixe du support horizontal supérieur 14 et de la totalité du parc 10 avec une bonne orientation de fonctionnement. Cependant, lorsque les moitiés d'articulation tournent autour de l'axe 78 d'articulation et peuvent être abaissées afin que le pliage de l'articulation 60 avec les rails 54 soit assuré, comme indiqué sur la figure 2C, l'articulation 60 et les extrémités adjacentes des rails descendent alors que les articulations du support horizontal inférieur 14 remontent. La totalité du pliage du cadre du parc 10 met celui-ci à la configuration pliée permettant le rangement ou le déplacement.

L'ensemble 50 d'étoffe indiqué précédemment a essentiellement une construction de caisson sans partie supérieure. Il comporte des parois ou panneaux verticaux latéraux 112 et une paroi ou panneau horizontal de fond 114 couplés par couture afin qu'ils constituent un ensemble d'étoffe en une seule pièce, chaque panneau ou paroi étant bien supporté à sa périphérie par des rails, sur les quatre côtés. Un ourlet horizontal supérieur 116 est placé le long du bord périphérique supérieur des quatre panneaux verticaux 112 et permet le logement du support horizontal supérieur 14. Un ourlet rectangulaire parallèle 118 placé à la périphérie du panneau horizontal inférieur 114 loge le support horizontal inférieur 16. Quatre ourlets verticaux 122 logent les quatre rails verticaux 118 et sont cousus sur les bords verticaux adjacents des panneaux verticaux

112, comme indiqué sur la figure 8.

Les bords inférieurs des panneaux verticaux 112 sont repliés autour de l'extérieur des rails 22 du support horizontal inférieur 16 lorsqu'ils sont cousus à la surface supérieure du panneau inférieur 114, à peu près à mi-distance entre le centre et les bords du panneau inférieur 114. Cette configuration facilite le soulèvement des articulations du support inférieur lors du soulèvement de la patte 126 qui est cousue au centre de la surface supérieure du panneau 114. De cette manière, les cinq panneaux de l'ensemble d'étoffe sont supportés sur tous leurs bords lors de l'utilisation et donnent une meilleure résistance mécanique à l'ensemble d'étoffe assurant un meilleur support du fond 38 et ainsi une plus grande sécurité de l'enfant placé dans le parc 10.

Les panneaux sont formés d'une étoffe robuste ayant des propriétés de résistance mécanique, de facilité de nettoyage et de non toxicité. Les coins supérieurs et les autres régions d'usure sont de préférence doublés. Les panneaux latéraux verticaux comprennent de préférence un tulle cousu au centre à certains emplacements permettant une communication visuelle entre l'enfant et les parents ou une meilleure circulation de l'air pour le confort de l'enfant.

L'accès aux articulations 24 et 60 est donné par un volet 130 qui est de préférence cousu sur l'étoffe au niveau d'une ouverture 132 destinée à chacune des articulations, aux points médians des supports supérieur et inférieur 14 et 16. Chaque volet 130 peut être soulevé afin qu'il expose une articulation, par exemple pendant le mouvement de montage ou de pliage du parc. La périphérie du volet a un organe 134 de fixation amovible de type à poils destiné à coopérer avec un organe analogue de fixation temporaire 136 à poils, à la périphérie de l'ouverture de l'ourlet. De cette manière, l'accès aux articulations est facilité et en outre les articulations peuvent être cachées pour des raisons de sécurité.

Cette installation peut être utilisée d'une manière très simple. Si l'on considère que le parc 10 est initialement plié, l'opérateur ouvre d'abord le fond 38 et redresse les rails 54 du support horizontal supérieur 14 alors que
5 les articulations 60 sont tournées vers le haut. Lorsque les rails ont été totalement alignés, les articulations 60 sont tournées de 180° vers l'intérieur autour des axes des rails. Cette rotation autour des axes des rails provoque le maintien des rails en position horizontale alignée pendant
10 le mouvement d'alignement des trois autres côtés. Cette opération est illustrée par les figures 2A, 2B et 2C. Pendant la rotation des articulations en position tournée vers le bas comme indiqué sur la figure 2A, les rails sont bloqués en position et la patte 126, les rails inférieurs 22
15 et les articulations 24 tombent vers l'orientation de la figure 1 permettant l'utilisation du parc. Le fond 38 est alors mis à plat sur les rails 22 du support horizontal inférieur 16. Tous les volets 130 sont alors fermés avant disposition d'un enfant dans le parc. Le pliage du parc
20 comprend simplement l'exécution des étapes précitées dans l'ordre inverse. Le fond 38 peut aussi être replié autour du parc 10, fixé en position par l'organe 44 de fixation à poils et transporté par la poignée 46.

Les rails sont de préférence formés d'un matériau
25 non toxique tel que l'acier, qui est revêtu par une matière appliquée sous forme d'une poudre pendant la fabrication, sans utilisation de solvants. Les supports formant les pieds et les épaulements supérieurs ainsi que les matériaux du moyeu et des articulations sont aussi de type non
30 toxique et sont formées par moulage d'un haut polymère. Diverses parties peuvent être réalisées en résine ABS, en résine d'acétal ou en une autre matière plastique qui peut être moulée, ayant des propriétés analogues.

Bien entendu, diverses modifications peuvent être
35 apportées par l'homme de l'art aux parcs qui viennent d'être décrits uniquement à titre d'exemples non limitatifs sans sortir du cadre de l'invention.

REVENDEICATIONS

1. Parc pliant destiné à être occupé sans danger par un enfant, caractérisé en ce qu'il comprend en combinaison:

un support supérieur (14) pratiquement rectangulaire
5 et formé par quatre paires de tiges couplées chacune au centre à une articulation,

un support inférieur (16) pratiquement rectangulaire formé par quatre paires de tiges couplées chacune au centre par une articulation,

10 quatre rails verticaux (18) reliant les coins des supports supérieur et inférieur afin que ces supports soient maintenus avec une configuration de caisson, les tiges de support supérieur et inférieur étant articulées sur les rails verticaux afin que les tiges du support supé-
15 rieur et du support inférieur puissent pivoter entre des orientations horizontales, lorsque le parc est déplié pendant l'utilisation, et des orientations verticales, lorsque le parc est plié pour être rangé, et

un ensemble d'étoffe (50) en une seule pièce compre-
20 nant quatre panneaux verticaux couplés chacun entre deux tiges du support supérieur et du support inférieur et des tubes verticaux adjacents, l'ensemble d'étoffe comprenant aussi un panneau horizontal inférieur cousu sur les panneaux verticaux et couplé entre les tiges du support rec-
25 tangularaire inférieur.

2. Parc selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte en outre un entonnoir de support (48) dépassant sous le point médian du panneau horizontal d'étoffe, l'entonnoir étant fixé, à son extrémité supérieure, à la
30 face inférieure de l'étoffe horizontale, son extrémité inférieure étant au contact du sol afin que la partie centrale du parc soit supportée.

3. Parc selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend en outre un fond amovible (38) qui peut être
35 disposé à sa périphérie sur le support inférieur afin qu'un enfant soit porté lorsque le parc est déplié à sa position de fonctionnement.

4. Parc selon la revendication 1, caractérisé ce que chaque panneau vertical comporte un ourlet (116) formé à son bord supérieur et destiné au passage des rails adjacents du support horizontal supérieur.

5 5. Parc selon la revendication 4, caractérisé en ce que le panneau inférieur horizontal de support a un ourlet périphérique (118) destiné au passage des rails du support horizontal inférieur.

10 6. Parc selon la revendication 5, caractérisé en ce que chaque région verticale de raccordement des panneaux verticaux adjacents (112) a un ourlet (116) de passage du rail vertical adjacent.

15 7. Parc selon la revendication 6, caractérisé en ce que les bords inférieurs des panneaux verticaux (112) dépassent vers le bas et sont repliés vers l'intérieur puis cousus à la surface supérieure du panneau horizontal inférieur.

20 8. Parc selon la revendication 5, caractérisé en ce qu'il comprend en outre des volumes séparables (130) placés sur les ourlets des supports horizontaux supérieur et inférieur afin qu'ils donnent accès aux articulations.

9. Parc pliant destiné à être occupé en toute sécurité par un enfant, caractérisé en ce qu'il comprend en combinaison :

25 un support supérieur (14) pratiquement rectangulaire, formé par quatre paires de tiges couplées chacune au centre par une articulation,

30 un support inférieur (16) pratiquement rectangulaire, formé par quatre tiges couplées chacune au centre par une articulation,

35 quatre rails verticaux (18) raccordant les coins des supports supérieur et inférieur afin que ces supports soient maintenus avec une configuration de caisson, les tiges des supports supérieur et inférieur étant articulées sur les rails verticaux afin que les tiges du support supérieur et du support inférieur puissent pivoter entre une position horizontale, lorsque le parc est à l'état déplié

de fonctionnement, et une orientation verticale, lorsque le parc est plié pour être rangé,

un ensemble d'étoffe (50) en une seule pièce comprenant quatre panneaux verticaux couplés chacun entre deux tiges des supports supérieur et inférieur et des tubes verticaux adjacents, l'ensemble d'étoffe comprenant aussi un panneau horizontal inférieur cousu sur les panneaux verticaux et couplé entre les tiges du support rectangulaire inférieur, le bord inférieur de chaque panneau vertical dépassant vers le bas et étant replié vers l'intérieur et cousu au panneau horizontal inférieur,

un entonnoir de support (48) dépassant sous le point médian du panneau horizontal d'étoffe, l'entonnoir étant fixé, à son extrémité supérieure, à la face inférieure de l'étoffe horizontale alors que son extrémité inférieure est au contact du sol afin que la partie centrale du parc soit supportée, et

un fond amovible (38) destiné à être placé périphériquement sur le support inférieur afin qu'un enfant soit supporté lorsque le parc est déplié en position de fonctionnement.

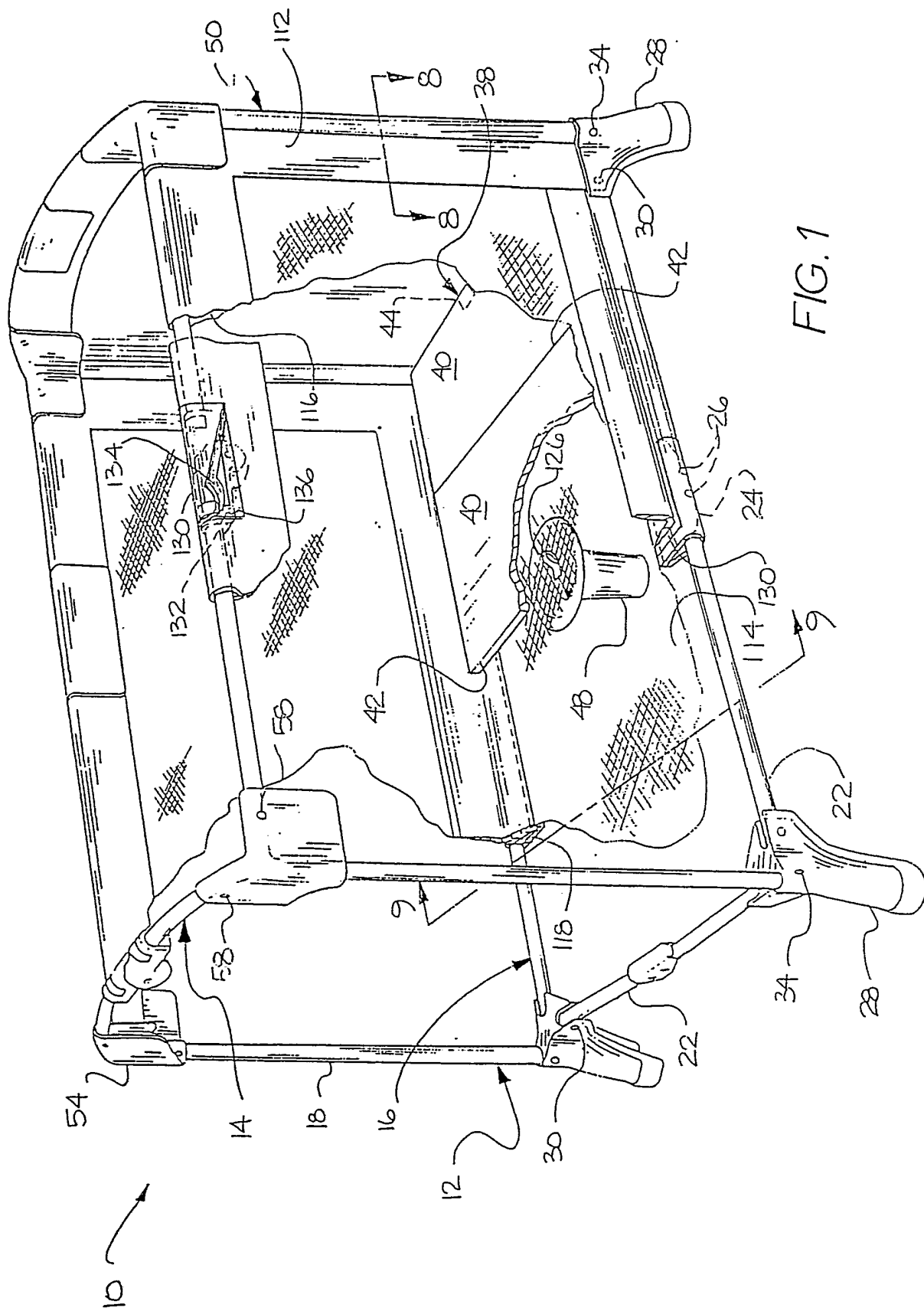


FIG. 1

2/4

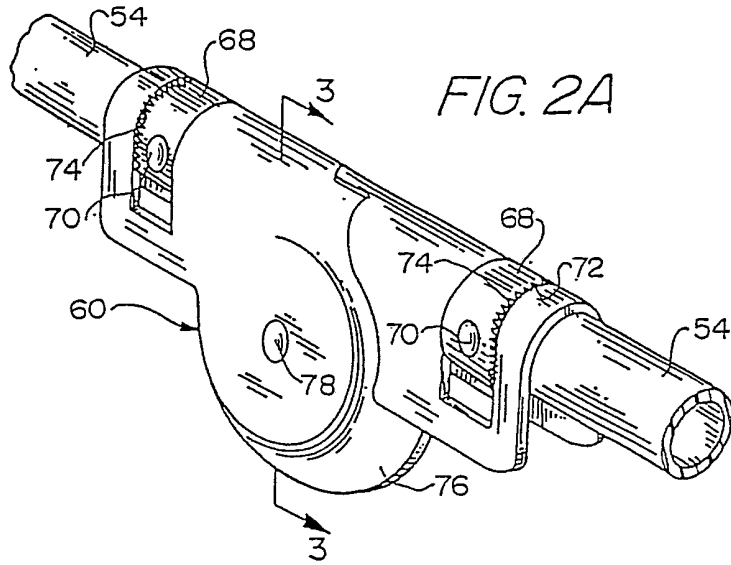


FIG. 2A

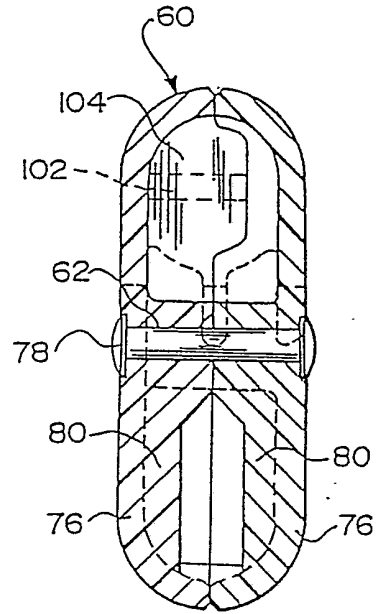


FIG. 3

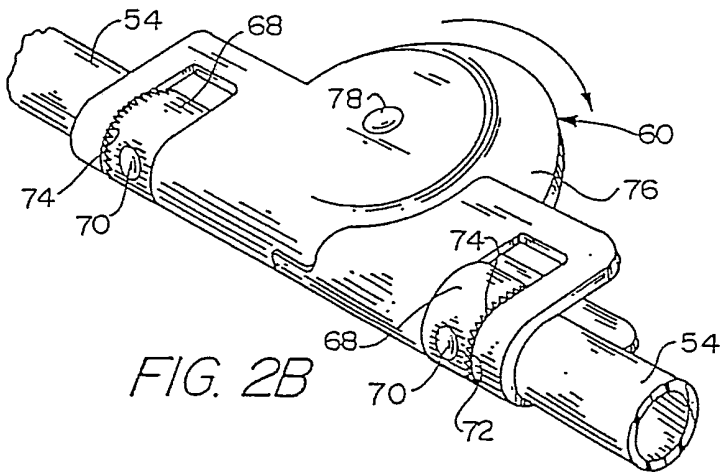


FIG. 2B

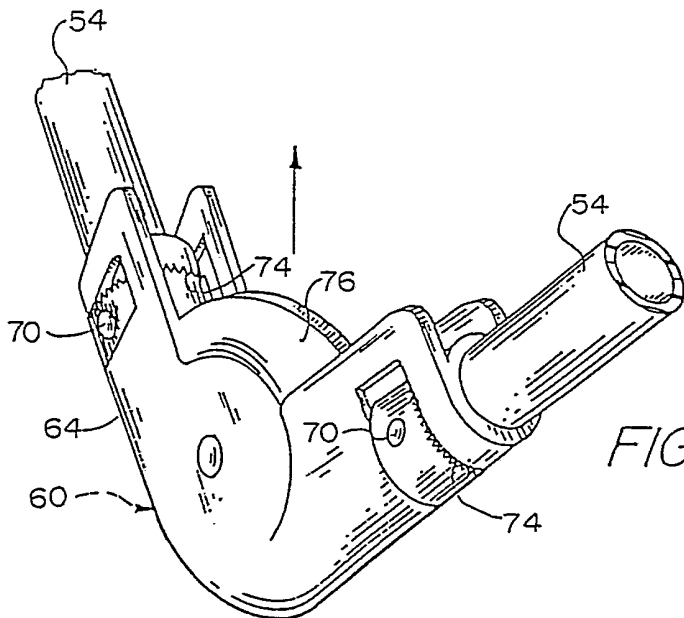


FIG. 2C

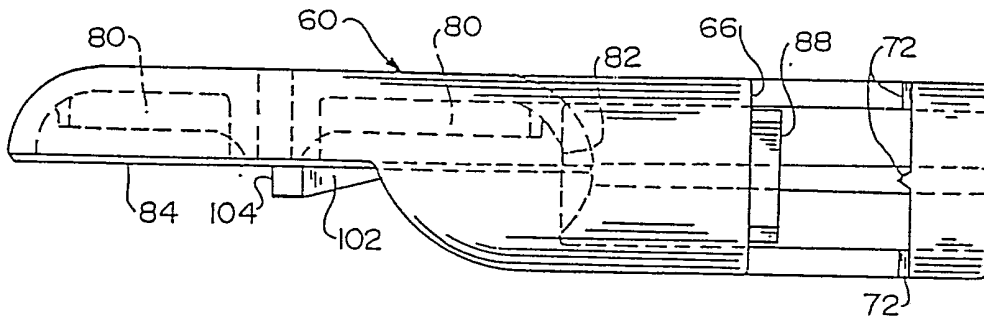


FIG. 5

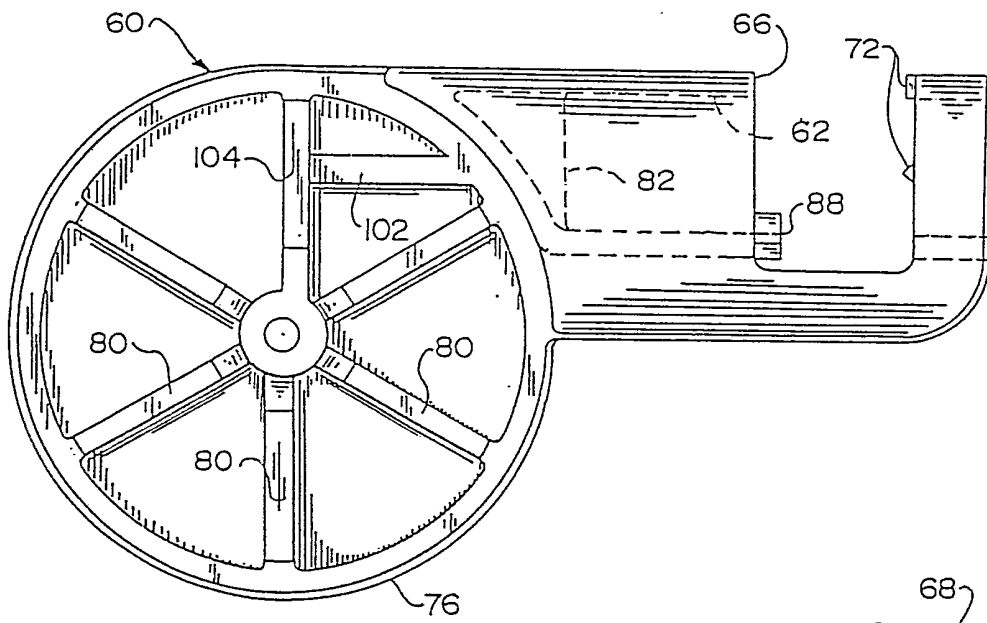


FIG. 4

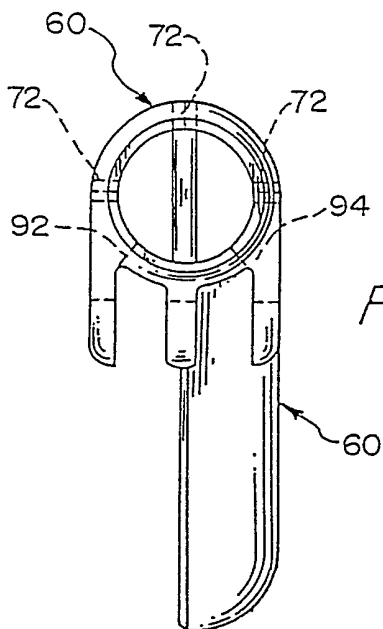


FIG. 6

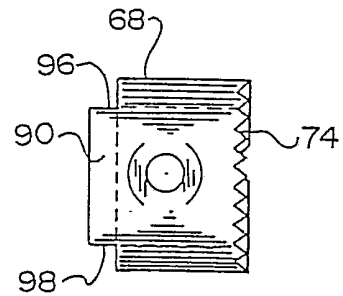


FIG. 7

414

FIG. 8

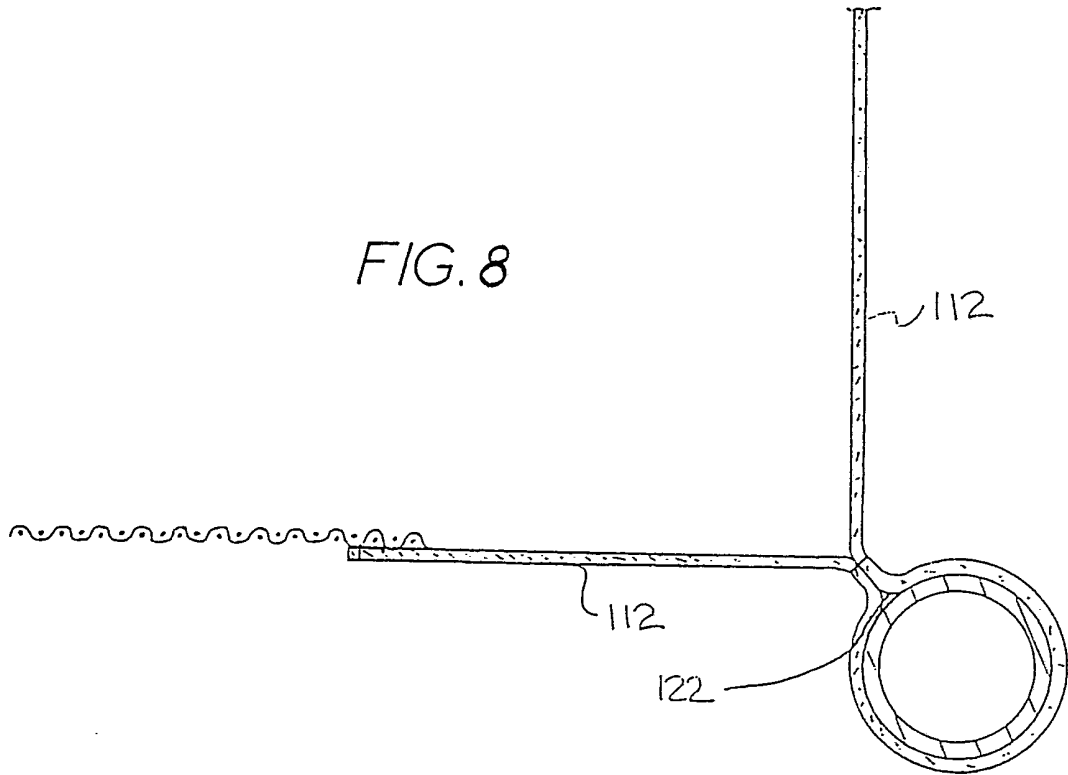


FIG. 9

